

Règlement particulier du 6ème Tournoi de doubles de Suresnes
Samedi 9 et Dimanche 10 novembre 2024
DH, DD, et DMx de D7 à NC

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBad)

Article 1 : Généralités

- 1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro Autorisation en cours et sous le nom « 6ème Tournoi de doubles de Suresnes ». Il se déroule les Samedi 9 et Dimanche 10 Novembre 2024 au Gymnase Aubry (Stade Maurice Hubert), 21 Avenue Alexandre Maistrasse – 92500 Rueil Malmaison, sur 7 terrains.
- 1.2. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ci-après.
- 1.3. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence joueur.
- 1.4. Le Juge-Arbitre principal de la compétition est Olga PETROVA. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.2.
- 1.5 Le GEO principal de la compétition est Thomas FLOREMONT.
- 1.5. Les règles sanitaires appliquées seront celles en vigueur au niveau national à la date du tournoi.

Article 2 : Séries et Tableaux

- 2.1. Le « 6ème Tournoi de Doubles de Suresnes » est un tournoi National qui s'adresse à tous les joueurs des catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans.
- 2.2. Les disciplines ouvertes sont Double Hommes (DH), Double Dames (DD) et Double Mixtes (DM).
- 2.3. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses de D7 à NC. Les joueurs seront répartis en 3 séries
 - a. D7 / D8 ;
 - b. D9 / P10 ;
 - c. P11 / P 12 / NC
- 2.4. Chaque tableau se déroulera sur une seule journée, des poules à la finale : DH et DD le samedi, DM le dimanche
- 2.5. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de cinq joueurs inscrits.
- 2.6. Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Le dimanche, pour le Double Mixte, il est prévu 2 sortants par poule (sous réserve que l'échéancier le permette).
- 2.7. En fonction du nombre d'inscrits et afin d'optimiser l'échéancier, l'organisateur se réserve le droit de diviser les séries en sous-groupes.
- 2.8. En cas de faible affluence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : Inscriptions

- 3.1. La date limite d'inscription est fixée au **mercredi 9 octobre 2024**. Les classements seront arrêtés au jeudi 10 octobre pour déterminer l'appartenance aux séries.
- 3.2. La date du tirage au sort est fixée au **samedi 26 octobre**. Le CPPH sera pris en compte en date du 24 octobre pour le calcul des points et des têtes de séries.
- 3.3. Les joueurs devront être licenciés au plus tard le jour du tirage au sort. Tout joueur non licencié à cette date verra son inscription automatiquement annulée.
- 3.4. Les inscriptions se font exclusivement sur <https://badnet.fr/>. Pour toute demande, une seule adresse de contact : tournoi.de.suresnes@bcs92.fr.
- 3.5. La prise en compte des inscriptions se fait en mode **Standard, en fonction de la date de paiement de l'inscription**. C'est l'inscription et le paiement du dernier inscrit d'une paire de double qui fait foi.
- 3.6. Les frais d'inscription s'élèvent à 17€ pour 1 tableau, et 22€ pour 2 tableaux, participation fédérale incluse.
- 3.7. Le surclassement est autorisé, sous deux conditions : que l'un des deux joueurs de la paire de double appartienne à la série en question d'une part, et que l'autre joueur ait le classement immédiatement inférieur d'autre part. Par exemple une paire D7/D9 pourra participer à la série D7/D8, mais une paire D8/P10 ne pourra pas participer à la série D7/D8.
- 3.8. L'organisation se réserve le droit, après accord du juge-arbitre, de procéder à des surclassements afin de compléter par exemple des tableaux incomplets après la date de fin des inscriptions.
- 3.9. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi et/ou le dimanche de 8h00 à 23h00.

Article 4 : Forfaits

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant au « 6^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes » doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
 - a. Si l'annonce est faite avant le tirage au sort, il n'y aura pas de conséquences.
 - b. Si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant respectant les critères d'éligibilité à la série. Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

Article 5 : Déroulement

- 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact indiquée sur Badnet pour ceux qui ont choisi cette option. Elles seront également disponibles sur eBad et Badnet. En cas d'envois successifs ou de publications successives, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.
- 5.2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

- 5.3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à s'il est toujours absent 5 minutes après l'appel de son match.
- 5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5. Les volants sont à la charge des joueurs et à partage égal entre ceux-ci. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est YONEX AS30.
- 5.6. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7. Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8. Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain, autre que l'infrastructure, sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- 5.10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12. La participation au tournoi « 6^{ème} Tournoi de Doubles de Suresnes » requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

FIN DU DOCUMENT